



Avis public

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Stanstead que :

Les demandes de dérogations mineures suivantes seront présentées à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le **4 avril 2022 à 19h00** :

1. Demande de dérogation mineure : 4139 chemin Georgeville

La dérogation mineure vise à autoriser la subdivision du lot 4 922 463 en deux lots alors que l'un d'entre eux aura une largeur de 77,36 m au lieu des 90 m de largeur minimal, tel qu'autorisé, pour la zone RURa-1, à l'article 14.4 du Règlement de lotissement (213-2001).

2. Demande de dérogation mineure : 1861 chemin Fitch Bay

La dérogation mineure vise à autoriser une piscine creusée dans une cours avant alors qu'à l'article 6.1 du Règlement de zonage (212-2001), une telle construction ne fait pas partie de la liste des constructions autorisées en cour avant. De plus, est également demandé que soit autorisé une clôture de piscine d'une hauteur de 1,2 m alors qu'à l'article 15.3 du même règlement, la hauteur permise pour une telle clôture doit faire au moins 1,5 m de haut.

3. Demande de dérogation mineure : 26 chemin du Lac Lovering

La dérogation mineure vise à autoriser que la galerie puisse empiéter de 2,46m dans la marge de recul avant, au lieu du maximum de 2m qui est autorisé à l'article 6.1 du Règlement de zonage (212-2001).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné au Canton de Stanstead, ce 14 mars 2022.

Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-trésorier

Public notice

Public notice is hereby given by the undersigned, Director General & Clerk-Treasurer of Stanstead Township that:

The following minor variances will be decided by the Council of Stanstead Township at a regular meeting, on **April 4th, 2022 at 7h00 p.m.**;

1. Minor variance request: 4139 Georgeville Road

This request is to allow the subdivision of Lot 4 922 463 into two lots where one lot will have a width of 77.36 m instead of the minimum width of 90 m, as authorized for RURa-1 in section 14.4 of the Subdivision Regulations (213-2001).

2. Minor variance request: 1861 Fitch Bay Road

This request is to allow a pool to be dug in a front yard, whereas in section 6.1 of the Zoning By-law (212-2001), such construction is not included in the list of buildings authorized in front yard. In addition, it is also requested that a swimming pool fence with a height of 1.2 m be authorized, whereas in section 15.3 of the same regulation, the height allowed for such a fence must be at least 1.5 m high.

3. Minor variance request :26 Lovering Lake Road

This request is to allow the gallery to encroach on the forward setback by 2.46m, instead of the 2m maximum permitted by section 6.1 of the Zoning By-law (212-2001).1.



Any person interested by these requests can be heard by the Council.

This version is not official, the French text prevails.

Given in Stanstead Township, this March 14, 2022.

Matthieu Simoneau
Director General and Clerk-Treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 14 mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 14^e jour du mois de mars de l'an deux mil vingt-et-deux.

Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-trésorier